



ENTREPRISES



TOULOUSE (31)
PARIS (93)



DANS VOS LOCAUX
DANS NOS CAMPUS



21H



ELIGIBLE AU CPF

OBJECTIFS

- S'impliquer dans la politique de prévention de l'entreprise.
- Identifier les risques afin de proposer des mesures préventives ou correctives.
- Mettre en place un management de la Santé et de la Sécurité au travail.

PUBLIC

Toute personne volontaire pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

PÉDAGOGIE

Alternance entre les apports réglementaires et techniques essentiels et l'étude de cas concrets issus de l'expérience des participants. Projection de diaporamas et de films. Travail en sous-groupe. Chaque participant recevra un document de synthèse présenté sous forme d'un guide pratique. Evaluation de la formation : QCM, tour de table et questions-réponses.

PROGRAMME

« Art. L. 4644-1.-I. — L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. « Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16. »

Introduction à la Santé et Sécurité

- Définitions et statistiques : arrêts de travail, maladies professionnelles, accidents de trajet.
- Les conséquences économiques et sociales.
- Les enjeux de la démarche prévention.

La réglementation Santé et Sécurité

- La partie 4 du Code du Travail.
- Les principaux textes (loi 1991, EVRP, ...).
- Evaluation des risques professionnels.
- L'obligation de résultat/gestion des risques. Les obligations de l'entreprise.
- La responsabilité pénale du chef d'entreprise en cas d'accident du travail.
- La faute inexcusable.
- La délégation de pouvoir.

L'organisation de la prévention

- Les acteurs de la prévention (rôles et missions).
- La direction d'entreprise, la hiérarchie, le référent de prévention, l'Inspecteur du Travail, le Contrôleur CARSAT, le Médecin du Travail, Anact, OPPBTP, CSE.

Les obligations réglementaires

La conformité des équipements, la vérification périodique des équipements, l'organisation des secours, la circulation dans l'entreprise, l'intervention des entreprises extérieures et l'accueil des nouveaux salariés.

La gestion des risques : quelle prévention face aux risques

L'incendie – explosion, le bruit, les TMS et les lombalgies, l'éclairage, le risque chimique, le risque biologique, le risque mécanique, le stress et le travail sur écran.

Ergonomie : l'analyse des situations de travail

- L'ergonomie de conception et de correction. L'approche ergonomique en entreprise.
- Travail et activité, les résultats et les effets.
- L'analyse d'une situation de travail.
- Les normes / conception des espaces de travail.
- Exercice d'application : étude de poste.

Techniques d'analyse des accidents et maladies, d'exploitation et moyens d'actions

- Analyse des incidents ou accidents par la méthode de l'arbre des causes.
- La recherche des faits.
- Le diagramme de cause à effet.
- Les actions de prévention en entreprise.
- Le choix de solutions (tableau INRS).
- La mise en œuvre et le suivi des actions

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.